



Preavis d'un mois pour rapprochement du lieu de travail

Par **Lulu**, le **08/02/2012** à **20:54**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste le 1er mars 2011 et je viens de trouver une maison à louer à côté de mon nouveau lieu de travail. J'ai envoyé ma lettre recommandée avec AR à ma propriétaire et celle-ci me demande de lui envoyer ma lettre de licenciement et attestation de mon nouvel employeur. Puis je fais valoir le droit d'un préavis d'un mois pour rapprochement de mon lieu de travail sachant que j'ai démissionné et non licenciée? Merci d'avance pour votre réponse car nous sommes sinon dans une situation difficile sachant que le futur propriétaire nous accorde la maison début mars...

Par **cocotte1003**, le **09/02/2012** à **06:16**

Bonjour, non la démission ne rentre pas dans le cadre du préavis réduit. Prévenez votre actuel bailleur que vous souhaitez partir plus tôt, avec un peu de chances il trouvera un locataire pour début mars ce qui réduira votre préavis. Un conseil, montrez-vous très disponible pour les visites de relocation, remettez l'appartement en état conforme à l'état des lieux d'entrée, cherchez de votre côté un locataire que le bailleur acceptera car c'est à lui seul que revient la décision du choix du locataire. Si vous trouvez un accord amiable avec le bailleur pour partir plus tôt, faites-le par écrit, cordialement